

COFICOM

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TELEPHONE : 01 45 48 88 18

CARE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique

71 rue Archereau

75019 Paris

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'Association CARE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CARE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le logiciel comptable utilisé dans les bureaux pays a migré au cours du second semestre 2022 vers un nouveau système, et le solde des comptes fournisseurs a été repris globalement tous fournisseurs confondus dans ce nouveau système. Le travail d'analyse de ce report permettant de connaître fournisseur par fournisseur les positions débitrices ou créditrices a été mené au Cameroun, mais n'a pas pu être fait au Liban et à Madagascar. Il en résulte une incertitude, et non pas une erreur indubitable, quant à l'exhaustivité de l'enregistrement des charges et à la réalité de la dette fournisseur qui se monte globalement à 631K€ pour ces deux bureaux pays.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission du présent rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous indiquons que l'opinion ci-dessus s'appuie sur l'examen des principes comptables suivis, sur le contrôle du calcul des fonds dédiés et des legs reportés et sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, en particulier celles tenant à la séparation des exercices. Nous nous sommes également assuré que le compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont établis conformément aux modalités mentionnées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte des comptes annuels pris dans leur ensemble, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Trésorière.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau sur délégation du Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- . il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 juin 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' intertwined.

Le Commissaire aux Comptes
COFICOM
Jean MORARD

Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr



ASSOCIATON CARE FRANCE

Action sociale sans hébergement n.c.a.

71 rue Archereau

75019 PARIS

Siret : 334 805 801 00043

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

COMPTE RENDU DE MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association CARE FRANCE pour l'exercice du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	103 500 167
Produits exploitation	65 422 242
Résultat net comptable (Excédent)	90 587

A PARIS
Le 31 mai 2024

Pour Baker Tilly STREGO



Halima BENSALAH
Expert-Comptable, Associée



CARE France

Comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Table des matières

BILAN	- 4 -
COMPTE DE RESULTAT	- 6 -
PREAMBULE	- 8 -
INFORMATIONS GENERALES	- 8 -
1. Description de l'objet social de l'entité	- 8 -
2. Description de la nature et du périmètre des activités.....	- 9 -
3. Description des moyens mis en œuvre.....	- 9 -
FAITS MARQUANTS	- 9 -
1. Informations générales et faits significatifs	- 9 -
2. Faits marquants de l'exercice :	- 10 -
3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture.....	- 10 -
REGLES ET METHODES COMPTABLES	- 11 -
1. Règlementation comptable	- 11 -
2. Informations complémentaires	- 11 -
3. Présentation des principales méthodes retenues	- 11 -
4. Changements comptables	- 15 -
Informations relatives aux postes du bilan	- 17 -
• Actif immobilisé.....	- 17 -
• Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	- 18 -
• Charges constatées d'avance	- 19 -
• Tableau de variation des fonds propres	- 19 -
• Fonds reportés.....	- 19 -
• Tableau de variation des fonds dédiés	- 20 -
• Provisions pour risques et charges.....	- 20 -
• Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	- 21 -
• Charges à payer	- 21 -
• Produits constatés d'avance.....	- 22 -
Informations relatives aux postes du compte de résultat	- 22 -
• Produits d'exploitation	- 22 -
• Ventilation des concours publics et subventions	- 22 -
• Legs, donations et assurances-vie	- 23 -

• Résultat financier.....	- 23 -
• Résultat exceptionnel.....	- 23 -
• Contributions volontaires en nature	- 24 -
INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER	- 25 -
PREAMBULE.....	- 25 -
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	- 26 -
Notes annexes au compte de résultat par origine et destination	- 27 -
1. Notes explicatives sur les produits par origine	- 27 -
2. Notes explicatives sur les charges par destination	- 28 -
3. Modalités de détermination des produits et charges par destination.....	- 29 -
COMPTE D’EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	- 31 -
Notes annexes au Compte d’emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public - 32 -	
1. Principes	- 32 -
2. Ressources.....	- 32 -
3. Emplois	- 32 -
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	- 33 -
• Effectif	- 33 -
• Rémunération.....	- 33 -
• Honoraires du commissaire aux compte	- 33 -
• Engagements hors bilan	- 33 -
PERSPECTIVES POUR L’EXERCICE 2023-2024.....	- 34 -

BILAN

Bilan actif

ACTIF	30/06/2023			30/06/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	441 573	233 028	208 545	295 234
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	233 028	208 545	295 234
Autres	-		-	
Immobilisations incorporelles en cours	-		-	-
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	697 407	382 269	315 138	178 867
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage				
Autres immobilisations corporelles	697 407	382 269	315 138	178 867
Immobilisations corporelles en cours	-		-	
Avances et acomptes	-		-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	91 282	-	91 282	191 282
Immobilisations financières	168 257	35 251	133 005	143 936
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières	168 257	35 251	133 005	143 936
Total (I)	1 398 518	650 548	747 970	809 319
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (1):	78 950 328	53 482	78 896 847	76 257 375
Créances clients et comptes rattachés	-		-	-
Créances reçues par legs ou donations	186 221		186 221	288 869
Autres créances	78 764 107	53 482	78 710 626	75 968 506
Valeurs mobilières de placement:	103 336		103 336	101 663
Autres titres	103 336		103 336	101 663
Disponibilités	22 959 862		22 959 862	22 559 935
Charges constatées d'avance	305 191		305 191	317 648
Total (II)	102 318 717	53 482	102 265 236	99 236 621
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)	486 961		486 961	1 253 100
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	104 204 196	704 029	103 500 167	101 299 040

Bilan Passif :

PASSIF	30/06/2023	30/06/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise	834 417	834 417
Fonds propres statutaires	10 000	10 000
Fonds Enfants Roumains	821 174	821 174
Fonds Carbone	3 243	3 243
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires.	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves:	4 564 612	4 247 774
Réserve générale	4 564 612	4 247 774
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	-	94 617
Résultat de l'exercice: excédent ou (déficit)	90 587	411 455
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total (I)	5 489 616	5 399 029
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	268 112	437 651
Fonds dédiés	3 591 367	5 752 575
Total (II)	3 859 479	6 190 226
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 718 920	1 625 865
Provisions pour charges	85 156	68 653
Total (III)	1 804 076	1 694 518
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 280 000	982 000
Emprunts et dettes financières diverses	12 434	21 743
Concours bancaires courants	-	-
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 480 892	2 637 985
Dettes des legs ou donations	9 379	42 488
Dettes fiscales et sociales	1 698 568	1 626 876
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	513 464	387 110
Produits constatés d'avance	86 115 248	81 852 857
TOTAL (IV)	92 109 985	87 551 058
Ecart de conversion Passif (V)	237 013	464 210
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	103 500 167	101 299 040

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 320	3 120
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	37 107 739	36 901 694
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	9 068 929	10 110 282
Dons manuels	8 962 158	9 957 657
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	106 772	152 625
Contributions financières	15 722 594	2 058 428
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	361 331	41 117
Utilisation des fonds dédiés et reportés	2 523 278	2 626 657
Autres produits	636 051	58 151
Total des Produits d'Exploitation (I)	65 422 242	51 799 448
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	15 165 327	13 721 696
Impôts, taxes et versements assimilés	548 699	460 170
Salaires et charges sociales	11 907 529	9 811 606
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	172 615	134 749
Sur immobilisations: dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions	53 482	361 331
Pour risques et charges: dotations aux provisions	51 754	62 600
Reports en fonds dédiés	311 440	2 010 029
Autres charges	37 033 329	25 466 541
Total des Charges d'Exploitation (II)	65 244 173	52 028 722
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	178 069	- 229 273
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	1 673	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 747	416
Reprises sur provisions financières et transferts de charges	992 420	232 269
Différences positives de change	1 327 202	577 272
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total (III)	2 323 042	809 957
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions financières	845 849	332 951
Intérêts et charges assimilées	-	8 555
Différences négatives de change	1 127 279	194 978
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total (IV)	1 973 128	536 483
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	349 914	273 474
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	527 983	44 201

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produit sur opérations de gestion		108 843	1 926
Produits sur opérations en capital		100	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		148 435	455 280
Total	(V)	257 378	457 206
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur opérations de gestion		257 929	52 328
Charges sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		436 845	37 624
Total	(VI)	694 774	89 952
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V - VI)	- 437 396	367 254
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		
Total des produits	(I+III+V)	68 002 662	53 066 611
Total des charges	(II+IV+VI)	67 912 075	52 655 157
EXCEDENT OU DEFICIT (-)		90 587	411 455

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat / Mécénat		289 279	178 817
Prestations en nature		-	-
Dons en nature		-	259 725
Total		289 279	438 543
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		-	-
Mise à disposition gratuite des biens		-	259 725
Prestations en nature		-	-
Personnel bénévole		289 279	178 817
Total		289 279	438 543

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 103 500 167 €
- Total des produits d'exploitation : 65 422 242 €
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent) : 90 587 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, l'exercice précédent clos le 30 juin 2022 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le conseil d'administration.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

INFORMATIONS GENERALES

1. Description de l'objet social de l'entité

CARE France a pour but de lutter contre la pauvreté et d'apporter assistance et aide sous quelque forme que ce soit, relative à la formation, à l'éducation, à la protection, à la santé et à l'alimentation des personnes les plus vulnérables tant en France qu'en Europe et dans les pays en voie de développement.

« Nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et tout le monde vit dans la dignité et la sécurité.

Nous plaçons les femmes et les filles au centre de notre action car nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tout le monde n'accèdera pas à l'égalité des droits et aux mêmes opportunités. »

Cette approche globale défend le respect des droits humains aussi bien dans des contextes d'urgence que de développement.

CARE lutte contre les causes multiples de l'extrême pauvreté, en développant des programmes complémentaires dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, des urgences, de la réhabilitation, de la santé maternelle, sexuelle et reproductive et la vie exempte de violence, de l'empowerment des femmes, de la sécurité alimentaire, de la résilience au changement climatique, de l'accès aux services de base (santé, eau et assainissement...), de l'éducation et la protection de l'enfance.

2. Description de la nature et du périmètre des activités

Le réseau CARE regroupe 21 organisations nationales qui mettent en œuvre ensemble chaque année près de 1000 projets dans le monde. Les membres sont des organisations indépendantes et ont le contrôle total de l'utilisation de leurs ressources.

CARE France collecte des fonds institutionnels et privés (donateurs individuels et entreprises) pour mettre en œuvre des projets humanitaires et de développement dans les pays en développement.

Les fonds institutionnels sont obtenus en remportant les appels à propositions de bailleurs publics tels l'Union Européenne et l'AFD. Les appels à proposition sur lesquels CARE se positionne répondent aux objectifs et à la stratégie mis en œuvre par CARE.

CARE France répond à des appels qui concernent de nombreux pays dans le monde et travaille en particulier dans les bureaux locaux dont elle assume la responsabilité opérationnelle, à savoir le Cameroun, le Liban et Madagascar.

En Roumanie et en Moldavie, CARE France travaille avec un partenaire privilégié, la Fondation SERA ROMANIA.

3. Description des moyens mis en œuvre

Les projets réalisés sont mis en œuvre par des bureaux locaux placés sous la responsabilité légale et managériale de l'un des membres du réseau CARE International. Ce rôle a été confié à CARE France pour le Cameroun, le Liban, et Madagascar où CARE France assure le financement et la responsabilité opérationnelle des bureaux locaux.

Les bureaux locaux disposent des moyens financiers apportés par le Siège français ou par d'autres membres du réseau. Les moyens humains sont ceux des bureaux locaux (nationaux ou expatriés) ou ceux de partenaires locaux de mise en œuvre comme en Roumanie et Moldavie via la Fondation SERA Romania.

FAITS MARQUANTS

1. Informations générales et faits significatifs

Fondé en 1945, CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. Notre objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et de défendre les droits humains.

La période allant de juillet 2022 à juin 2023 présentée dans ce rapport s'est révélée pleine de défis et d'incertitudes avec une multitude d'événements et de crises qui se sont déclenchés dans le monde. La crise ukrainienne qui a commencé dès février 2022 a été un point majeur d'attention, tout comme le séisme en Syrie et en Turquie en février 2023. Toutefois, cela ne doit pas éclipser les nombreuses crises humanitaires et d'urgence moins médiatisées, mais avec un impact fort sur les populations de chaque continent.

Nous pouvons heureusement compter sur la générosité de nos donatrices et donateurs qui nous permet d'aider des centaines de milliers de personnes et de porter des enjeux sociétaux et d'avenir tels le genre et le climat.

2. Faits marquants de l'exercice :

La réponse à la crise Ukrainienne a été un des événements majeurs de l'exercice et a eu un impact majeur sur l'activité et l'organisation de l'association. Environ 9 millions d'euros ont été dépensés via une trentaine de partenaires locaux en Roumanie et en Moldavie.

Au Cameroun : Fin 2022, Care France a signé un contrat de 21 millions d'euros financé par le Fonds Mondial qui vise à accélérer la Prévention des nouvelles infections auprès des populations clés pour réduire le taux de morbidité et de mortalité lié au VIH d'ici 2023 et s'appuie sur l'expertise développée depuis plus de dix ans par CARE au Cameroun sur ce domaine.

En février 2023, le séisme en Turquie et Syrie a de nouveau mobilisé les équipes de Care France et été supporté par un élan de générosité du public.

Le processus stratégique a débouché sur la validation par le Conseil d'Administration en mai 2023 de la nouvelle stratégie 2030 de Care France qui sera proposé à l'adoption lors de l'Assemblée Générale clôturant les comptes 2021-2022.

L'organisation de l'association s'est stabilisée avec la mise en place d'un nouveau comité de direction et les effectifs ont augmenté afin d'accompagner l'activité toujours en progression.

Le département finance est toujours impacté par la mise en place du nouvel ERP en 2022 dont la complexité a encore une fois retardé la finalisation du process de clôture annuelle.

3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

En septembre 2023, le tremblement de terre au Maroc a mobilisé nos équipes et nos donateurs pour apporter une réponse rapide et pertinente aux victimes du séisme via CARE Maroc.

En octobre 2023, le monde a été bouleversé par les événements en Israël et dans la bande de Gaza, CARE France s'est associée aux actions du réseau pour aider les victimes.

En novembre 2023, CARE France a lancé la campagne « Climate change is sexist » pour alerter sur l'impact du changement climatique sur la vie des femmes. Cette campagne a eu un fort retentissement et a été relayée par de nombreux membres du réseau.

En janvier 2024, Le Fonds Mondial a renouvelé sa campagne de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Ce contrat signé par CARE France et mis en œuvre par CARE Cameroun s'élève à 35 millions d'euros.

Également en janvier 2024, le programme RANOWASH piloté par CARE USA, financé par USAID et mis en œuvre par CARE Madagascar a été renouvelé. Il s'agit d'un programme aide à l'accès à l'eau potable et à l'hygiène pour les ménages ruraux. Ce contrat est d'un montant de 35 millions de dollars.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs si applicables à l'entité.

2. Informations complémentaires

Les comptes annuels intègrent la comptabilité de :

- CARE International au Cameroun, placée sous la responsabilité de CARE France depuis 2008 ;
- CARE International au Liban, sous la responsabilité de CARE France depuis mai 2013 ;
- CARE International à Madagascar, sous la responsabilité de CARE France depuis le 1er juillet 2016.

Au siège, tout comme dans les bureaux pays de Care France (Liban, Cameroun et Madagascar), les charges sont constatées en fonction des charges réellement engagées, et les produits sont alignés sur les charges réelles.

3. Présentation des principales méthodes retenues

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens. Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| ▪ Logiciels | 1 à 3 ans |
| ▪ Agencements & aménagements des constructions | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériel informatique | 3 et 5 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | 3 et 5 ans |

Les travaux d'aménagement des locaux du siège sont amortis sur 9 ans, durée du bail commercial et ce depuis septembre 2018, date à laquelle ils ont été achevés.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- [Créances et dettes](#)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture.

Il a été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 53 K€ sur le poste « autres créances » relative à des créances non certaines sur les bureaux pays.

- [Ecart de conversion \(actif et passif\)](#)

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été évaluées à la clôture de l'exercice aux taux de clôture.

Les différences de conversion liées à l'application du taux à la date de clôture sont inscrites en comptes d'écarts de conversion :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques, sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6, à savoir des positions nettes de change et des provisions par devises et par date d'échéance.

- [Fonds dédiés](#)

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Le système de traitement des dons rattache chaque donateur à sa campagne de prospection d'origine.

Utilisation des fonds dédiés

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées ;
- les remboursements aux bailleurs de la part non utilisée.

- Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée au moment de l'arrêté des comptes.

Les risques inhérents à des opérations ayant un lien direct avec l'exercice sont provisionnés en fonction des probabilités de charges connues au moment de l'arrêté des comptes annuels.

Indemnités de fin de carrière

L'association applique la méthode préférentielle de provisionnement de l'engagement des indemnités de fin de carrière.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 85 156 €.

Les principales hypothèses retenues pour ce calcul sont :

- Âge de départ à la retraite retenu : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,60%
- Indice d'évolution des rémunérations : 4%
- Taux de charges patronales : 50%
- Ancienneté nécessaire ouvrant droits à une indemnité à la retraite (règles internes) : 1 mois de salaire à partir de 10 ans d'ancienneté et 3 mois de salaire au-delà de 15 ans d'ancienneté.

- Legs et fonds reportés

Date d'entrée en comptabilisation et évaluation

Une **assurance-vie** dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité conformément à l'article 213-3 du règlement ANC 2018-06.

Les **biens et dettes reçus par legs** sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'administration de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Concernant les legs, « date d'acceptation » s'entend comme la date de comptabilisation des biens et dettes à la date d'acceptation, à la date d'entrée en jouissance si elle est postérieure ou à la date de levée de la dernière condition suspensive (Article 213-5 du règlement ANC 2018-06).

Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation

A la date d'acceptation, les **biens provenant de legs ou de donations** sont comptabilisés à l'actif du bilan de l'Association :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les **passifs provenant des legs ou donations** sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Opérations de clôture – Fonds reportés

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif du bilan dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision au sein de l'association.

Les sommes inscrites au passif du bilan en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

- [Contributions volontaires en nature](#)

L'Association valorise les contributions volontaires en nature. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

- [Changement de réglementation comptable](#)

Néant.

- [Autres changements comptables](#)

- Changements de présentation au cours de l'exercice 2023 :

La politique de change du Liban avec un taux officiel de la livre libanaise qui est passé de 1 507,5 LBP/1 USD à 15 000 LBP/1 USD au 1^{er} février 2023 a eu des conséquences dans le reporting des dépenses liées aux projets et à la présentation des états financiers 2023.

En conséquence, des gains de change comptabilisés sur l'exercice ont été portés en diminution des charges d'exploitation pour 2 292 585,37 €. Ce changement permet de corriger l'impact du taux de conversion (USD ou €) appliqué dans la comptabilité pour la LBP (dans un rapport de 1 à 20 avec le taux économique appliqué par les banques).

- Provisions pour risques de change

La dépréciation de la livre libanaise sur le marché parallèle fluctuant au gré des interventions de la banque du Liban a conduit à la constatation d'une provision pour risque de change de 340 000 € à la clôture 2023, correspondant au gain net lié au change non affecté aux différents projets en cours.

Informations relatives aux postes du bilan

- Actif immobilisé

Valeurs brutes

IMMOBILISATIONS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	441 573	-	-	441 573
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	-	-	441 573
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	489 937	207 470	-	697 407
Installations, agencements et aménagements	176 014	7 963	-	183 978
Matériel de transport	42 626	97 491	-	140 117
Matériel informatique	231 906	70 567	-	302 473
Mobilier de bureau	39 390	31 449	-	70 839
Biens reçus par legs destinés à être cédés	191 282	-	100 000	91 282
Immobilisations financières	143 936	24 321	-	168 257
Revolving fund CARE International	45 500	-	-	45 500
Intérêts à recevoir sur immobilisations financières	5 087	-	-	5 087
Dépôts de garantie	93 349	24 321	-	117 669
TOTAL	1 266 727	231 791	100 000	1 398 518

Amortissements

AMORTISSEMENTS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	146 338	86 690	-	233 028
Immobilisations corporelles	311 069	71 199	-	382 269
Installations, agencements et aménagements	87 951	22 946	-	110 897
Matériel de transport	21 383	10 676	-	32 059
Matériel informatique	196 688	1 482	-	198 169
Mobilier de bureau	5 047	36 096	-	41 143
Immobilisations financières	-	35 251	-	35 251
Dépôts de garantie	-	35 251	-	35 251
TOTAL	457 407	193 140	-	650 548

- Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES (En euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres immobilisations financières	168 257	168 257	-
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	186 221	186 221	-
Autres créances	78 710 626	44 501 495	34 209 130
Charges constatées d'avance	305 191	305 191	-
TOTAL (2)	79 370 294	45 161 164	34 209 130
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Prêts récupérés en cours d'exercice	-		

(2) dont des « Produits à recevoir » pour un montant de 160 765 € répartis par bénéficiaires de la façon suivante :

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)	Montant brut
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	5 087
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	155 678
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	160 765

- Détail des Autres créances**

Autres créances (en euros)	Montant brut
Avances sur projets	4 554 603
Personnel et comptes rattachés	4 833
Organismes sociaux	37 202
Autres impôts et taxes	331 262
Créances bailleurs et Subventions	73 310 536
Débiteurs divers	472 189
TOTAL	78 710 626

Une provision de 53 K€ a été constatée pour comptes non justifiés sur les comptes débiteurs divers du bureau du Cameroun.

- Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (En euros)	30/06/2023	30/06/2022
Charges d'exploitation	305 191	317 648
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	305 191	317 648

- Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres (en euros)	A l'ouverture 01/07/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture 30/06/2023
		Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	
Fonds propres sans droit de reprise	834 417							834 417
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	4 247 774	316 837						4 564 612
Report à nouveau	- 94 617	94 617						-
Résultat de l'exercice	411 455	411 455		90 587				90 587
Situation nette	5 399 029	-		90 587		-		5 489 616
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	5 399 029	-		90 587		-		5 489 616

- Fonds reportés

Tableau de variation des fonds reportés (en euros)	A l'ouverture de l'exercice	Reports en fonds reportés	Utilisations des fonds reportés	Solde à la clôture de l'exercice
Total des Fonds reportés	437 651	24 883	194 422	268 112

- Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes(1)							
Fonds Aider les autres Madagascar	1 313 246				- 1 313 246	-	
Fonds Aider les autres Siège	179 789				- 179 789	-	
Fonds Aider les autres Cameroun	446 892				- 446 892	-	
Ressources liées à la générosité du public(1)	3 812 647	248 503	2 472 647	-	2 002 865	3 591 367	-
Fonds Aider les autres Siège					179 789	179 789	
Fonds Aider les autres Cameroun			399 196		446 892	47 697	
Fonds Aider les autres Madagascar			897 768		1 313 246	415 478	
Fonds Solidarité Enfants roumains abandonnés	2 623 187		599 882		62 937	2 086 242	
Fonds Séisme Turquie/Syrie	-	169 697				169 697	
Fonds Afghanistan 21	24 224		24 224			-	
Fonds d'urgence	112 536	78 806				191 342	
Fonds d'urgence Ukraine	1 052 701		551 578			501 123	
TOTAL	3 812 647	248 503	2 472 647	-	2 002 865	3 591 367	-

Les fonds dédiés « Aider les autres » ont été reclassés dans le rubrique « Ressources liées à la générosité du public » car ces fonds correspondent à des ressources collectées auprès du public bien que reversées à Care France par un autre organisme.

- Provisions pour risques et charges

TABLEAU DE SUIVI DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 694 518	1 299 197	1 189 639	1 804 076
Provisions pour risques	1 625 865	1 282 694	1 189 639	1 718 920
Provisions pour pensions et obligations similaires	68 653	16 503		85 156
Provisions pour charges et legs sur donations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	1 694 518	1 299 197	1 189 639	1 804 076

(A)

(B)

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	-	845 849	436 845

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	-	992 420	148 435

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir principalement :

- une provision pour risque de change de 340 K€ dans les comptes du Liban correspondant au gain net lié au change non affecté aux différents projets en cours ;
- de la TVA à récupérer au Liban et au Cameroun, dont le remboursement n'est pas assuré (330 K€ et 111 K€ respectivement) ;
- un risque liée à un sous-réциpiendaire insolvable sur un projet au Cameroun pour 150 K€ ;

- des charges programmatiques qui pourraient être inéligibles à certains financements pour 64 K€ ;
- des provisions de risque de change (482 K€ sur le Liban, 285 K€ sur Madagascar et 78 K€ sur le Cameroun). Les créances et dettes en devises ont été réévaluées au taux de clôture, ce qui a généré un écart de conversion actif de 487 K€, lié en quasi-totalité à la réévaluation des créances bailleurs, et provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes.

La provision pour charges couvre l'indemnité de départ à la retraite pour 85 K€.

• Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES (En euros)	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont (1) :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	1 280 000		1 280 000	
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	12 434	12 434		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 480 892	2 480 892		
Dettes des legs ou donations	9 379	9 379		
Personnel et comptes rattachés	1 047 359	1 047 359		
Dettes fiscales et sociales	651 209	651 209		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-			
Autres dettes	513 464	513 464		
Produits constatés d'avance	86 115 248	44 144 599	41 970 650	-
TOTAL	92 109 985	48 859 335	43 250 650	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	298 000		298 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

CARE France a souscrit un crédit de 2,3 M€ en mai 2022 auprès de la BNP Paribas qui fera l'objet de débloquages en plusieurs tirages. Au 30 juin 2023, ce crédit est débloqué à hauteur de 1.280 K€ par la banque.

• Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 274
Dettes fiscales et sociales	1 222 113
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	504 291
TOTAL	2 123 678

- Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (En euros)	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation	86 115 248	81 852 857
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	86 115 248	81 852 857

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Informations relatives aux postes du compte de résultat

- Produits d'exploitation

Produits d'exploitation (en euros)	30/06/2023	30/06/2022
Cotisations	2 320	3 120
Ventes de biens et services	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	37 107 739	36 901 694
Ressources liées à la générosité du public	9 068 929	10 110 282
Contributions financières	15 722 594	2 058 428
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	361 331	41 117
Utilisation des fonds dédiés	2 523 278	2 626 657
Autres produits d'exploitation	636 051	58 151
TOTAL	65 422 242	51 799 448

- Ventilation des concours publics et subventions

Détail des subventions (en euros)	30/06/2023	30/06/2022	Variation
Agences des Nations-Unies	8 400 097	2 460 820	5 939 277
Bureaux Care	3 012 731	12 290 430	- 9 277 699
France	16 844 990	15 254 227	1 590 763
Union Européenne	4 443 458	5 150 790	- 707 333
Autres subventions	4 406 464	1 745 426	2 661 038
TOTAL	37 107 739	36 901 694	206 045

- Legs, donations et assurances-vie

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Il regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- les produits « legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Legs, donations ou assurances-vie (En euros)	30/06/2023
PRODUITS	282 285
Montant perçu au titre d'assurances vie	-
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	37 233
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	50 630
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	194 422
CHARGES	175 513
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	100 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	24 883
Transfert des legs affectés en fonds dédiés (1)	50 630
SOLDE DE LA RUBRIQUE	106 772
<i>(1) cf. tableau de variation des fonds dédiés</i>	

- Résultat financier

Le résultat financier pour 350 K€ résulte essentiellement des effets de change constatés sur les projets en devises.

- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour -437 K€ résulte principalement des dotations aux provisions exceptionnelles concernant notamment des risques liés à de la TVA à récupérer dont le remboursement n'est pas assuré au Liban (142 K€) et au Cameroun (111 K€), ainsi qu'un risque lié à un sous-réциpiendaire insolvable au Cameroun (150 K€).

- Contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, l'association a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par l'association. Les contributions volontaires en nature mentionnées en pied de compte de résultat sont valorisées au coût de revient et s'élèvent à 289 279 € de mécénat.

- **Care France : 157 290 €**

Mise à disposition à titre gracieux de salariés dans le cadre de conventions de mécénat de compétences et réalisation de prestations de services à titre gratuit par les partenaires suivants :

- ALTEN : mise à disposition d'un responsable moyens généraux valorisée à 44 834 € ;
- BNP : mise à disposition d'un consultant Inclusive Business valorisée à 61 704 € ;
- NOVIUS : prestation dans le cadre de la refonte du site internet valorisée à 4 020 € ;
- SAATCHI : prestations réalisées à titre gracieux pour 5 379 € ;
- WAVESTONE : mises à disposition de consultants pour des projets de la fonction finance et le Powerday valorisées à 40 273 €.

- **Care Madagascar : 131 989 €**

Réalisation de prestations de services à titre gratuit par différents partenaires dans le cadre du projet RANO WASH pour la construction d'un système d'alimentation en eau potable.

INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER

PREAMBULE

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 2018-06 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

en milliers d'euros

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits de la générosité du public	9 180	9 178	10 308	10 305
1.1 Cotisations sans contrepartie	2		3	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons	9 071	9 071	10 152	10 152
- Legs	107	107	153	153
- Mécénats	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2. Produits non liés à la générosité du public	18 008		8 083	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	16 222		7 451	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 787		632	
3. Subventions et autres concours Publics	36 788		31 320	
4. Reprises sur Provisions et dépréciations	1 502		729	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	2 473	2 473	2 627	2 627
TOTAL	67 952	11 651	53 067	12 932
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	59 036	6 867	42 403	5 807
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	23	1	23	1
- Versements à des organismes en France	85	77	112	102
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	48 478	4 872	39 414	4 024
- Versements à des organismes à l'étranger	10 449	1 916	2 854	1 681
2. Frais de recherche de fonds	4 978	4 392	5 545	4 926
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 355	4 355	4 858	4 858
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	623	37	687	68
3. Frais de fonctionnement et autres charges	2 199	131	1 902	187
4. Dotation aux provisions et dépréciations	1 388		795	
5. Impôts sur les bénéficiaires	-		-	
6. Report en fonds dédiés sur l'exercice	261	261	2 010	2 010
TOTAL	67 861	11 651	52 655	12 930
EXCEDENT OU DEFICIT	91		411	

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	289	-	439	-
- Bénévolat / Mécénat	147		179	
- Prestations en nature				
- Dons en nature	142		260	
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-		-	
3. Concours publics en nature	-		-	
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	289		439	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	132	-	260	-
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger	132		260	
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	157		179	
3. Contributions volontaires au fonctionnement	157		179	
TOTAL	289		439	

Notes annexes au compte de résultat par origine et destination

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

1. Notes explicatives sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique comprend les **cotisations** perçues des membres qui sont sans contrepartie (2 K€ en lien avec les données au compte de résultat), les **dons** spontanés des particuliers et des entreprises ou les dons versés à la suite de nos campagnes d'appel à dons et les **legs** reçus ainsi que les produits du mécénat pour un total de 9 071 K€.

Ces ressources peuvent être directement affectées aux missions sociales, si c'est le souhait des donateurs, ou être affectés en fonction des besoins des projets, lorsque les donateurs ne précisent pas de souhait d'affectation.

L'identification de ces ressources est permise par une comptabilisation par nature dans les comptes généraux et par une comptabilisation analytique pour l'affectation aux différents projets et thématiques.

- [Produits non liés à la générosité du public](#)

Les **contributions financières sans contrepartie** correspondent aux contributions et subventions octroyées par d'autres organismes non publics à but non lucratif (16 222 K€ en 2023 contre 7 451 K€ en 2022).

La rubrique « **Autres produits non liés à la générosité du public** » pour un montant de 1 787 K€ (contre 632 K€ en 2022) comprend :

- les produits financiers ;
- les autres produits non repris dans les autres rubriques du CROD (produits divers, produits exceptionnels).

- [Subventions et autres concours publics](#)

La rubrique « **subventions et autres concours publics** » pour 36 788 K€ contre 31 320 K€2022 comprend :

- les subventions d'exploitation versées ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
- les concours publics.

2. Notes explicatives sur les charges par destination

Les actions de CARE France sont décrites dans la première partie du rapport dans la Description de l'objet social de l'entité.

- [Charges des missions sociales](#)

Les missions sociales représentent 89 % des emplois de l'exercice.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Les missions sociales réalisées à l'étranger comprennent le financement des activités, des charges du personnel et des frais de fonctionnement de nos structures dans les différents pays d'intervention.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées.

- [Frais de recherche de fonds](#)

La rubrique « **Frais d'appel à la générosité du public** » pour 4 355 K€ en 2023 contre 4 858 K€ en 2022 comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action, à savoir les charges salariales, les charges de prospection, de gestion des fichiers et de toutes les charges liées aux campagnes de dons.

Les « **Frais de recherche d'autres ressources** » s'élèvent à 623 K€ contre 687 K€ en 2022, et comprennent les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

L'ensemble de ces charges sont suivies par une comptabilité analytique dans un budget spécifique.

- [Frais de fonctionnement](#)

La rubrique « **Frais de fonctionnement** » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de CARE (2 199 K€ contre 1 902 K€ en 2022).

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes (pour leur part, le cas échéant, non rattachable aux missions sociales de l'association) :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière ;
- moyens généraux ;
- informatique.

3. Modalités de détermination des produits et charges par destination

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir des imputations analytiques, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement.

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques analytiques. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Cependant, les frais de structure (loyer, charges, équipement, consommables...) et les salaires du siège de l'association sont ventilés sur les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement au prorata des effectifs et de leurs coûts salariaux selon les clés suivantes :

- Les équipes Programmes sont affectées à 100% en mission sociale.
- Les équipes Marketing sont affectées à 100% aux frais de recherche de fonds, cependant la responsable du service Marketing est affectée à 70% en frais de recherche de fonds et à 30% en fonctionnement pour la part de son activité en matière d'information et de communication.

- Les équipes Partenariats entreprise sont affectées à 50% aux missions sociales (RSE) et à 50% en frais de recherche de fonds (collecte auprès des entreprises et fondations).
- L'équipe information et communication est affectée à 100% aux frais de fonctionnement.
- L'équipe Comptabilité et Finances et l'équipe Ressources Humaines sont affectées à 50% aux missions sociales et à 50% aux frais de fonctionnement (y compris le Directeur administratif et financier) ; les postes d'audit interne sont affectés à 100% aux missions sociales.
- La Direction générale est affectée à 33% aux missions sociales, 33% aux frais de recherche de fonds et 34% aux frais de fonctionnement et autres charges.

Concernant la colonne intitulée "dont générosité du public" du CROD :

- les produits de la générosité du public sont reportés à l'identique, ainsi que les reprises de fonds dédiés issus de la générosité du public
- les charges par destination sont imputées en deux étapes :
 - celles identifiées en analytique comme financées par de la générosité publique sont imputées dans cette colonne (essentiellement les frais d'appel de fonds à la générosité du public, et les charges sur projets reliées aux produits de la générosité du public)
 - les charges résiduelles sont affectées aux différents postes de charges selon les clés suivantes :

Actions réalisées par l'organisme en France	0,04%
Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	78,48%
Versements à des organismes à l'étranger	16,91%
Frais de recherche d'autres ressources	1,01%
Frais de fonctionnement et autres charges	3,56%
	100%

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	6 867	5 809	1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement	1	2	1.2 Dons, legs et mécénat	9 071	10 152
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	77	102	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	107	153
- Actions réalisées directement	4 872	4 024	- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 916	1 681	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 392	4 926			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 355	4 858			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	37	68			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	131	187			
TOTAL DES EMPLOIS	11 390	10 922	TOTAL DES RESSOURCES	9 178	10 305
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	261	2 010	3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 473	2 627
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	11 651	12 932	TOTAL	11 651	12 932

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 173	3 173
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 173	3 173

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat / Mécénat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EN DEBUT D'EXERCICE	22	639
(-) Utilisation	-2 473	-2 627
(+) Report*	6 042	2 010
EN FIN D'EXERCICE	3 591	22

* Les reports de fonds dédiés de l'exercice comprennent 5 730 K€ de régularisation du solde de fonds dédiés de l'exercice précédent.

Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public

1. Principes

Ce document étant, comme prévu par le règlement ANC 2018-06, présenté après le compte de résultat par origine et destination, il convient de se référer aux commentaires et notes détaillées exposés supra pour la lecture du CER.

Le CER a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés (le CER précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses).

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- de la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- de la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- de l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public.

2. Ressources

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination présenté ci-dessus.

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par CARE.

3. Emplois

Le CER montre que :

- 60% des emplois sont affectés aux missions sociales.
- 38,6 % des emplois sont affectés aux frais de recherche de fonds.
- 1,2 % des emplois sont affectés aux frais de fonctionnement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif

Au 30 juin 2023		France			Cameroun			Liban			Madagascar			TOTAL		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Effectifs sous contrat CARE France	Total	20	53	73	4	3	7	1	-	1	3	2	5	28	58	86
Effectifs sous contrat local	Total			-	56	38	94	24	30	54	92	61	153	172	129	301
	TOTAL	20	53	73	60	41	101	25	30	55	95	63	158	200	187	387
		27%	73%	100%	59%	41%	100%	45%	55%	100%	60%	40%	100%	52%	48%	100%

- Rémunération

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2023, la moyenne des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 82 K€.

- Honoraires du commissaire aux compte

Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élèvent à 60 000 € TTC.

- Engagements hors bilan

➤ *Engagements donnés*

- Engagements pris sur les programmes signés et non encore couverts

Les engagements pris sur les programmes signés au 30 juin 2023 et non encore couverts à la date d'arrêté des comptes sont évalués à 471 K€.

➤ *Engagements reçus*

Néant.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024

L'année 2023-2024 sera encore marquée par la suite de la crise ukrainienne et la probable fin de l'utilisation des fonds collectée lors des exercices 2021-2022 et 2022-2023 ainsi que par les conséquences des différentes crises qui ont éclaté lors de la fin d'année 2023.

Cette année verra également le lancement du process de transfert des bureaux de Madagascar et du Cameroun dans le cadre du projet stratégique à 2030 de CARE France.